Compte rendu du conseil d'école

du 24 juin 2016

1. Effectifs 2016/2017

Les effectifs prévus à la rentrée sont stables par rapport à cette année, avec 411 élèves attendus.

49 nouveaux inscrits chez les TPS (19) et PS (30) et un quasi équilibre entre les départs (18) et les inscriptions (16) pour les autres niveaux

10 inscriptions en ULIS.

L'ordre du jour annonçait une présentation de la classe d'ULIS qui sera dans l'école à la rentrée, mais celui-ci est modifié car une présentation officielle aux parents et à l'ensemble de la communauté éducative, avec Mme L'inspectrice de circonscription et M. l'inspecteur ASH, aura lieu le mardi 28 juin. Le nouveau dispositif ULIS et son enseignante, Mme Dequeker seront présentés à cette occasion.

La répartition des élèves dans les classes sera affichée sous le préau à la rentrée. Mme Bové rappelle à ce sujet que la constitution des classes se décide en conseil des maîtres et est ensuite arrêtée par la directrice. Mme Bové demande aux parents élus présents de se faire le relai de ce point. Mme Bové regrette les habituelles pressions exercées par certains parents pour obtenir l'inscription de leur enfant dans les classes des enseignants de leur choix. Certains menacent d'orienter leurs enfants cers les écoles privées du secteur. D'autres vont même jusqu'çà adresser des courriers anonymes à caractère calomnieux à l'inspection.

En maternelle, les effectifs seront répartis ainsi :

- 2 classes de TPS PS
- 1 classes de PS MS
- 1 classe de MS
- 1 classe de MS GS
- 1 classe de GS

En élémentaire, la répartition des effectifs permet une configuration avec des cours simples, 2 classes par niveau du CP au CM2.

2. Sécurisation de l'école

A maintes reprises dans l'année, au cours des weekend et parfois aussi en semaine, les cours et les préaux de l'école sont visités et souvent dégradés.

Le concierge de l'école ne prévient pas les services de nettoyage de la mairie en temps et en heure et les espaces ne peuvent pas être remis en état avant l'arrivée des élèves. Lors des derniers échanges, la DRH informait l'école que les services environnement/propreté de la ville interviendraient chaque matin avant l'ouverture des grilles et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Grâce à cette intervention, il n'y a plus lieu de ramasser des débris de reste d'intrusion le matin. Cependant le matériel et les infrastructures de l'école restent régulièrement vandalisés : carreaux sous le préau cassés, sonnette de la grille ou de la porte du bureau arrachée, murs et portes tagués…

Lorsque le conseil d'école avait évoqué ce problème de sécurité et d'intrusion antérieurement, M. Delaplace avait répondu qu'il ne souhaitait pas que l'école se dote de hauts murs ou de grillages tel un établissement pénitentiaire. Si tous s'accordent sur ce point, comment faire face à un problème réel, récurrent et coûteux au final ? Quelles solutions pourraient être raisonnablement envisagées ?

M. Delaplace répond que l'installation de vidéo surveillance sur le quartier et notamment au croisement de l'avenue des Peupliers et de la rue de Ecoles permettra en visionnant les images d'identifier les personnes et sera une première réponse efficace. De plus, la suggestion du conseil d'installer de grands volets roulants qui fermeraient les préaux, retient l'attention de M. l'adjoint aux écoles qui demandera aux services techniques d'établir un devis pour une pose début 2017.

3. Demande de travaux

M. Delaplace demande à ce que ce point soit soulevé lors de la prochaine commission travaux.

Mme Bové rappelle cependant certaines demandes préalablement formulées :

- Le montage des nouveaux tableaux a été réalisé en salle 6 et 13 du bâtiment élémentaire.
- L'urgence de la mise en sécurité des mallettes numériques
- La nécessité d'une sonnerie audible par tous dans les bâtiments de l'école ainsi qu'un déclenchement automatique des sonneries de fin de récréation.

Les autres points seront transmis lors de la prochaine commission travaux.

4. Point sur l'école numérique

Des avancées positives depuis le dernier conseil :

La salle informatique est à nouveau état de fonctionnement. Les ordinateurs récents ont été reconfigurés. Plus de problème d'identifiant et de mot de passe.

Installation d'un nouveau serveur KWARTZ

Une Malette avec 16 tablettes opérationnelles. Un premier temps de formation « générale » a eu lieu le 9 juin dernier avec M. Henno. D'autres temps seront organisés avec des référents numériques pour l'école l'année prochaine.

Une 2e mallette est prévue pour la rentrée prochaine.

Le site internet de l'école est aujourd'hui fonctionnel. Mme Quenez se charge de l'alimenter et de le faire vivre. L'adresse du site sera donnée aux familles via la note rentrée et affichée.

Points soulevés par les délégués de parents d'élèves :

A. Formation aux premiers secours du corps enseignant :

Lors du précédent conseil d'école, les parents d'élèves souhaitaient savoir si les enseignants étaient formés aux premiers secours.

Ce n'est pas le cas pour la majorité des membres de l'équipe. M. Delaplace avait alors proposé une formation de l'équipe financée par la commune.

La demande a été formulée à Mme l'Inspectrice par Mme Bové afin que cette formation puisse être intégrée aux heures de formation continue des enseignants.

Mme François a répondu qu'une formation serait organisée dans le département et que deux enseignants de l'école seraient formés début septembre. D'autre part, une autre formation inscrite au plan de circonscription formera un enseignant par école lors de la 1ère période, en temps scolaire.

B. Sorties scolaires

Les sorties scolaires sont de 3 types :

- Les sorties occasionnelles avec nuitées : cela ne concerne pas l'école cette année.
- Les sorties régulières qui correspondent aux enseignements réguliers, comme les sorties pour se rendre en piscine ou à la salle de sport.
- Les sorties occasionnelles, qui peuvent déborder des horaires habituels de la classe et qui deviennent alors « facultatives ». Ces sorties nécessitent au préalable de donner l'information aux familles pour en présenter les modalités et recueillir l'accord, la signature faisant office. Ces informations doivent être données suffisamment à l'avance pour permettre aux familles de prendre leurs dispositions par rapport aux services périscolaires (annuler la cantine par exemple si la sortie englobe le temps du midi) et également aux services périscolaires pour leur permettre de prendre les dispositions nécessaires (prévoir moins de repas en cantine, ou prévoir d'emmener les enfants de garderie au point de rendez-vous donné en cas de départ avancé par exemple). Mme Bové a mis en place de nouveaux documents appelés « fiche de liaison avec le périscolaire » que les enseignants remplissent et transmettent aux services par le biais du bureau.

Lors des sorties, les « trousses d'urgence » des enfants ayant un PAI sont automatiquement emportées par les enseignants. Les parents d'élèves se soucient de savoir comment sont transportés ces PAI : Mme Bové répond que chaque enseignant s'équipe à sa convenance pour transporter le matériel nécessaire lors de ses sorties. Pour répondre aux parents : Il n'existe pas au sein de l'école de « sac à dos » spécifiquement dédié à cet usage.

La question de l'organisation des réservations des repas de cantine, évoquée lors de ce point des sorties, amène les parents à questionner M. Delaplace à propos des repas réservés et non consommés (et inversement) et du système de joker mis en place par la commune.

Mme Bové et M. Delaplace ne souhaitent pas revenir sur ce sujet qui été soulevé et débattu en commission restauration le 20 juin dernier. Toutes les réponses à ce sujet seront consultables par le biais du compte rendu de commission prochainement disponible.

C. Retour sur le questionnaire aux aides méthodologiques :

Ce questionnaire émanait des délégués de parents et étaient à destination des parents d'élèves de CP CE1 et CE2.

Il apparaît que sur 87 retours, 68 aimeraient que pendant le temps de garderie, une salle spécifiquement dédié aux devoirs soit mise à disposition. M. Delaplace répond qu'il n'y voit pas d'inconvénient à partir du moment où des locaux sont disponibles et que cela puisse être gérable en termes de personnel. M. Delaplace renvoie les délégués de parents d'élèves à l'association CAP pour envisager l'aspect organisationnel.

D. Projet LOGO :

Ce projet présenté en début d'année avance comme prévu, l'utilisation de la salle informatique ne faisant plus obstacle. La finalité de ce projet ést de trouver un logo pour l'école pour lui créer une identité visible, reprise sur un panneau signalétique à l'entrée de l'école, sur ses courriers, et sur le site.

Il concerne les classes de CE2 CM1 de M. Legrand et de CM1 et Mme Fall et est réalisé en collaboration avec le Zeppelin. Les enfants ont été amenés à découvrir, étudier et travailler sur la notion de logo. Par petits groupes, les élèves ont imaginé et créé leur logo d'abord sur support papier puis sur support numérique. Les enfants ont dû également travailler sur la présentation de leur travail d'équipe, et développer un argumentaire convaincant afin que leur projet soit celui retenu au final. Un jury composé de représentants de parents d'élèves, d'enseignants et de membre de la commune fera son choix le vendredi 1er juillet et sélectionnera deux logos qui seront ensuite soumis au vote des enfants de l'école, en début d'année scolaire prochaine.

E. Besoins pédagogiques particuliers :

Les enseignants remercient chaleureusement les parents d'élèves pour les 3 postes audio offerts à l'école.

Les parents d'élèves proposent à nouveau leur contribution et demandent quels achats pourraient être pertinents en termes de besoin pour l'école. Les enseignant au niveau élémentaire souhaiteraient un écran par étage et de quoi transporter cet écran de salle en salle. IL est convenu que l'école arrêtera son choix en fonction du montant du don de l'APE.

Fin du conseil 19h45.